

Pour une véritable protection sociale universelle ! Abrogation des décrets de l'assurance chômage !

Notre gouvernement, afin de clôturer la crise épidémique en beauté, a décidé d'assener **deux coups de massue sur les populations déjà les plus fragiles**. Le 1er juillet ne sera pas joyeux, cette année. Nous ne fêterons pas le retour des beaux jours et la fin des protocoles sanitaires. Non. Nous pleurerons notre protection sociale disparue, nous regarderons les travailleurs pauvres s'appauvrir encore plus en comptant sur une assurance chômage qui n'assurera plus que pauvreté et injonction de travail. Les expulsions locatives auront repris un mois plus tôt, venant finir de précipiter dans la rue ceux qui ont déjà souffert pendant cette crise. Nous.

Les décrets que vient de prendre, **de façon autoritaire et sans débat**, notre gouvernement, va nous asphyxier, paupériser beaucoup d'entre nous, en leur refusant des indemnités chômage d'abord, et en proposant des allocations mensuelles bien plus faibles qu'aujourd'hui.

1er effet : une modification de la calculatrice des indemnités. Un algorithme de savants pour déstabiliser les intermittents du travail : Comment une famille peut elle vivre, survivre, avec des fluctuations de revenus du simple au double entre les mois travaillés et ceux indemnisés ?

2ème effet, en octobre, il faudra de toute façon justifier de 6 mois de travail pour être indemnisé, au lieu de 4 aujourd'hui. La porte fermée à beaucoup de travailleurs.

Sommes-nous vraiment en train de perdre cinquante années d'acquis sociaux, juste parce que nous ne voulons pas regarder ensemble ce qui se profile à l'horizon ? Depuis quand un dirigeant peut-il se permettre de modifier l'usage de nos cotisations, de nos vies, ainsi du jour au lendemain, en niant toutes les instances démocratiques existantes ? Jusqu'où allons nous les laisser nous appauvrir, nous contraindre, sans faire face, sans contester ? Quelles humiliations sommes nous encore prêts à subir ?

Le MNCP appelle à rejoindre toutes les mobilisations pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage !

Que va changer la réforme ?



RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

CE QUI DOIT CHANGER AU 1ER JUILLET 2021

#1

MODIFICATION DU CALCUL DES INDÉMNITÉS

Les indemnités seront calculées en divisant les salaires perçus par le nombre de jours calendaires et **non plus par le nombre de jours travaillés**. Un calcul très défavorable si vous alternez les contrats courts ou même si avez été en congé parental, chômage partiel, arrêt maladie de plus de 15 jours...

1,15 million de personnes vont voir leur indemnisation baisser !

Exemple :

Une personne enchaîne les contrats courts rémunérés au SMIC. Elle a au total travaillé 8 mois sur les 24 derniers mois.

Avant la réforme --> 985€ pendant 8 mois

Après la réforme --> 667€ pendant 14 mois

#2

DÉGRESSIVITÉ POUR LES CADRES

Salaires supérieurs à 4500€ brut mensuel, baisse de 30% de leur allocation à partir du 7ème mois de chômage. Bientôt la **réintroduction de la dégressivité, bientôt pour tous ?**

CE QUI DOIT CHANGER AU 1ER OCTOBRE 2021

#3

ACCÈS PLUS COMPLEXE AUX DROITS

Pour ouvrir des droits, **il faudra avoir travaillé au moins 6 mois dans les 24 derniers mois** contre 4 mois dans les 28 mois auparavant.

300.000 personnes n'auront plus accès à des allocations chômage

#4

DROIT AU RECHARGEMENT AMPUTÉ

Pour recharger ses droits, **il faudra avoir travaillé 6 mois ou 910 heures** contre 1 mois ou 150 heures auparavant. C'est la quasi-suppression du droit au rechargement.